

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mercredi 24 septembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Chapelle-Grésignac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 septembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville - Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Catherine Bezac-Gonthier – Catherine Esculier – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel
Procurations	5	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Bezac-Gonthier à Nicolas Platon Catherine Esculier à Christine Laurent Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2025 /119 : (Code Nomenclature /415)**DATE : 24 SEPTEMBRE 2025****RAPPORTEUR : Yves Mahaud****OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

- Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux modifications suivantes :

Suite à la commission des Lignes Directrices de Gestion du 15 avril 2025 :

-la création de 2 postes d'agent de maitrise à 35h hebdomadaire suite aux avis favorables pour la promotion interne au 1^{er} octobre 2025 de 2 agents du service voirie

-la création de 2 postes d'agent de maitrise à 35h hebdomadaire suite aux avis favorable pour la promotion interne au 1^{er} octobre 2025 de 2 agents du service à la population

-la création d'1 poste d'agent de maitrise à 31h suite aux avis favorables pour la promotion interne au 1^{er} octobre 2025 d'1 agent du service à la population

-la création d'1 poste d'agent de maitrise à 27h hebdomadaire suite aux avis favorables pour la promotion interne au 1^{er} octobre 2025 d'un agent du service à la population

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification de 6 postes jusqu'à ce jour actifs et rendu vacants :

-2 postes d'adjoint technique principal 1ere classe à 35h hebdomadaire suite à la promotion interne au 1^{er} octobre 2025 de 2 agents du service voirie

-1 poste d'adjoint technique principal 1ere classe à 31h hebdomadaire suite à la promotion interne au 1^{er} octobre 2025 d'1 agent du service à la population

-2 postes d'ATSEM principal 1ere classe à 35h hebdomadaire suite à la promotion interne au 1^{er} octobre 2025 de 2 agents du service à la population

-1 poste d'ATSEM principal 1ere classe à 27h hebdomadaire suite à la promotion interne au 1^{er} octobre 2025 d'1 agent du service à la population

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'1 poste jusqu'à ce jour actif rendu en disponibilité :

-1 poste d'adjoint d'animation à 35h hebdomadaire suite à la demande de mise en disponibilité au 21 août 2025 au service animation

Le tableau des effectifs recense désormais 129 postes dont 114 postes pourvus représentant 109 ETP, 6 disponibilités et 9 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 1 contrat de projet à temps plein, 11 contrats de missions temporaires représentant 9.47 ETP, 11 CDD représentant 8.85 ETP.

Le tableau des effectifs à date du 1^{er} octobre est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont en disponibilité	
FONCTIONNAIRES					
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché principal	35	2	2	0	0
Attaché	35	2	2	0	0
Rédacteur Principal 1° Classe	35	2	2	0	0
Rédacteur Principal 2° Classe	35	3	3	0	0
Adjoint Administratif Principal 1° classe	35	4	4	0	0
Adjoint Administratif Principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2° classe	35	3	2	0	1
Adjoint administratif	35	5	4	1	0
Adjoint administratif	32	1	1	0	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	35	2	2	0	0
Agent de maîtrise	35	15	15	0	0
Agent de maîtrise	32	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31	2	2	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Agent de maîtrise	27	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	35	5	3	0	2
Adjoint technique Principal 1° classe	31	1	0	0	1
Adjoint technique Principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	14	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	35	3	3	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique	35	13	12	1	0
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Adjoint technique	27	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Animateur principal 1° classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	35	10	8	2	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	35	4	4	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	17	1	1	0	0
Adjoint d'animation	35	10	8	2	0
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	3	2	0	1
Adjoint d'animation	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	20	1	1	0	0
Educateur des activités physiques et sportives	35	1	0	0	1
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	4	4	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
ATSEM principal 1° classe	35	2	0	0	2
ATSEM principal 1° classe	27	1	0	0	1
AGENTS CONTRACTUELS					
Attaché CDI	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2° classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A - Le tableau des effectifs est modifié au tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2025 aux chapitres prévus à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 51

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 06/10/2025

Le secrétaire de séance du 24 Septembre 2025
Jean-Marcel Beau

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Jean-Marcel BEAU

